

Résumé d'évaluation

Programmes d'application de la réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable en milieu rural et semi-urbain (PAR) et d'alimentation en eau potable et assainissement dans le Centre Nord (PNAEP-CN)

Pays : **Burkina Faso**

Secteur : **Eau et assainissement**

Évaluateur : **Hydro-R&D International**

Date de l'évaluation : **janvier 2017**

Données clés de l'appui AFD

Numéro de projet : CBF 1140 et CBF 1170

Montant : PAR : 8,2 M€ / PNAEP-CN : 7 M€ - subvention

Taux de décaissement : 100 % et 97 %

Signature de la convention de financement : 2002 et 2010

Date d'achèvement : 2009 et 2015

Durée : 84 et 61 mois

Contexte

Après avoir constaté qu'une part importante des comités de points d'eau (association d'usagers) ne parvenait pas à gérer les équipements, les autorités burkinabè ont formulé un **nouveau mode de gestion des ouvrages hydrauliques, fondé sur l'implication accrue d'opérateurs privés**. Cette réforme a été adoptée par décret en novembre 2000.

Le PAR a été conçu pour tester la faisabilité de cette réforme avant son application au niveau national. Il a été mis en œuvre sur le terrain à partir de 2006, dans le contexte d'un **processus de décentralisation** marqué par un **transfert de compétences aux communes**, notamment dans le domaine de l'hydraulique.

Le PNAEP-CN se présente à la fois comme la continuité du PAR et comme la participation de la coopération française à la mise en œuvre du Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement 2015 (PN-AEPA).

Intervenants et mode opératoire

La maîtrise d'ouvrage était assurée par la direction générale des ressources en eau, par les directions régionales et les communes.

La maîtrise d'œuvre, chargée de la mise en place et de l'accompagnement de l'ensemble des composantes du projet, a été confiée sur appel d'offres au cabinet ANTEA.

Les activités suivantes ont été effectuées par **des opérateurs privés sélectionnés sur appels d'offres** :

- information, formation et communication,
- appui à la maîtrise d'ouvrage communale,
- audit,
- maîtrise d'œuvre,
- et réalisation des ouvrages physiques.



Objectifs

Contribuer à la définition d'un cadre cohérent pour la mise en place d'un service public de l'eau et de l'assainissement viable.

Faire progresser le taux d'accès à l'eau potable de 60 à 80 % et le taux d'accès à l'assainissement de 10 à 54 %.

Objectifs spécifiques

- Organiser et renforcer les capacités des collectivités à exercer les rôles de **service public de l'eau**,
- **Promouvoir un secteur privé performant** dans la gestion des infrastructures d'hydraulique de proximité,
- **Recentrer l'État sur ses fonctions régaliennes et de régulation**,
- **Réhabiliter ou créer de nouveaux points d'eau**.

Réalisations attendues

Les réalisations du PAR :

- 15 adductions en eau potable simplifiée,
- 110 nouveaux forages et 290 réhabilitations.

Les réalisations du PAEPA-CN :

- formation de toutes les communes du Centre Nord,
- recrutement des maintenanciers et exploitants,
- concertation et intermédiation sociale.

Investissements (région du Centre Nord) :

- 5 adductions en eau potable simplifiées neuves
- 115 forages équipés d'une pompe et d'une superstructure,
- 200 réhabilitations de pompes,
- 50 superstructures neuves,
- 100 réhabilitations de superstructures,
- 2 000 latrines familiales.

Appréciation de la performance

Pertinence

Ces deux programmes ont été les premiers à mettre en œuvre la réforme.

En ce sens, leur pertinence est parfaitement claire.

Ils ont **développé** des outils et les ont **testés sur le terrain**. Ils sont en ligne avec les orientations stratégiques du secteur et les besoins des bénéficiaires directs.

La réforme fait l'objet de certaines critiques, notamment quant à sa nécessaire révision et son adaptation au contexte institutionnel actuel. Une telle révision est prévue au Programme 2030 du Ministère de l'eau et de l'assainissement dans sa composante de gouvernance. Les activités des deux programmes ainsi que les leçons apprises serviront certainement de base de réflexion à cet exercice.

Le **manque de moyens** (humains et financiers) de certains acteurs rend parfois difficile la mise en œuvre de la réforme.

Efficacité

Le taux d'exécution physique est **très satisfaisant**. Les **délais d'exécution ont été respectés** par les opérateurs.

Toutefois, le déroulement global des programmes **a connu des difficultés**.

Efficience

Le **taux d'exécution financier est excellent** et le **coût de réalisation des activités est compétitif** au vu des normes nationales et des pratiques d'autres intervenants, pour des résultats similaires.

Les coûts des activités d'information, de formation et de communication sont à mettre en regard de leur utilité réelle à moyen et à long termes.

Impact

Les Associations d'usagers de l'eau (AUE) sont en place, ainsi que les outils de gestion au niveau des communes et des services de l'État.

Mais les différents acteurs et l'instance de pilotage du secteur souffrent d'un **manque de ressources** pour atteindre les effets attendus et assurer le suivi des actions. Dès lors, l'appropriation des programmes, forte durant les activités, s'étiole avec le temps. **La gestion des Adductions en eau potable simplifiées (AEPS) doit encore être affinée**, notamment avec le renouvellement des contrats d'affermage.

Viabilité/durabilité

Par manque de moyens, les AUE, les communes et les directions régionales de l'eau et de l'assainissement jouent insuffisamment leurs rôles. Cela risque de compromettre les efforts à moyen et long termes. Les fermiers et les communes doivent travailler ensemble dans un **esprit collaboratif**.

Valeur ajoutée de l'appui AFD

L'AFD a contribué à **élaborer et à opérationnaliser la réforme**. Elle a **amélioré les modalités de sélection et de gestion des fermiers** du marché des AEPS. Grâce à cette intervention, l'articulation entre les différents programmes et les procédures de contractualisation des opérateurs devraient être améliorées.

Conclusions

et enseignements

Le PAR est venu au moment approprié et répondait aux priorités et aux préoccupations de divers acteurs. Il a pris en compte les besoins du secteur et a connu un **taux d'exécution très satisfaisant à des coûts compétitifs, dans des délais acceptables**.

Si les acteurs sont en place, ainsi que les outils d'opérationnalisation, les capacités de mise en œuvre et surtout de suivi restent toutefois faibles. Le PNAEP-CN a poursuivi les actions du PAR en les renforçant, mais toujours dans le même contexte de **faibles ressources locales**.

Il est recommandé d'envisager d'autres approches, notamment pour la gestion des pompes à motricité humaine, dans le contexte de la révision du texte de la réforme. Par ailleurs, **il est recommandé d'engager un plaidoyer pour la mise en œuvre effective, c'est-à-dire avec tous les moyens requis, des nouvelles responsabilités de l'administration** dans un contexte de déconcentration et de décentralisation.